

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS

ARTICLE 1 : DEFINITION

Formations :

- Formations inter-bailleurs : les formations à destination de salariés de différents bailleurs ou de particuliers, et réalisées dans les locaux appartenant ou loués par DEL&COOP'.
- Formations intra et sur-mesure : formations à destination des salariés d'un même bailleur, dans ses locaux (intra) et/ou sur-mesure (programme conçu spécifiquement pour répondre au besoin du client bailleur).
- Formations digitales : formations à distance dispensées grâce à notre plateforme de digital learning ou tout autre outil digital (webconférences).

Les parties prenantes :

- Le Client : personne physique ou morale signataire de la convention de formation.
- Le Participant : personne physique inscrite à la formation.

ARTICLE 2 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Ces conditions générales de vente concernent les formations définies ci-dessus.

Les prestations financées dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), quelles qu'elles soient, ne rentrent pas dans le champ d'application de ces conditions générales de vente. Pour ces dernières, seules les conditions générales de la Caisse des Dépôts et Consignations sont applicables.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente (CGV). Ces CGV prévalent sur tout autre document du Client, sauf dérogation formelle et expresse de DEL&COOP'.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

DEL&COOP' fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle, accompagnée des présentes conditions générales, en double exemplaire telle que prévue par les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à DEL&COOP' un exemplaire signé et portant son cachet commercial (le cas échéant).

En amont de la convention de formation, DEL&COOP' peut également faire parvenir au Client un devis à signer.

A l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction et une attestation de formation sont adressées à chaque participant. Sur demande, une attestation de présence peut être adressée au Client.

Pour les formations inter-bailleurs :

Deux à trois semaines avant la formation en présentiel, DEL&COOP' adresse une convocation à chaque futur Participant. Celle-ci précise les horaires exacts de la formation, le lieu et les moyens d'accès. Pour des raisons d'ordre pratique, ou liées au handicap d'un Participant, DEL&COOP' peut convoquer les Participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Pour les formations digitales :

Après la signature de la convention, un email est adressé directement au Participant afin de lui adresser ses codes de connexion (identifiant et mot de passe) lui permettant d'accéder à son espace personnel sur la plateforme e-learning de DEL&COOP'. Sauf conditions particulières expressément acceptées par DEL&COOP', le droit d'utilisation est concédé au(x) seul(s) participant(s) mentionnés sur la convention.

L'identifiant et le mot de passe communiqués par voie électronique au Participant sont des informations strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. A ce titre ils ne peuvent être ni cédés, ni revendus, ni partagés. Le Client se porte garant auprès de DEL&COOP' de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. En cas de violation, DEL&COOP' se réserve le droit de suspendre le service sans indemnité, préavis ni information préalable.

Pour les formations intra et sur-mesure :

Toute formation intra et sur-mesure fait préalablement l'objet d'une proposition pédagogique et financière. Si le projet comprend des prestations digitales, les conditions générales de vente spécifiques citées ci-dessus s'appliquent.

La commande est définitive dès la réception de la convention de formation signée par le Client. Pour toute évolution du programme, des conditions d'animation, des conditions administratives et financières, un avenant sera établi par DEL&COOP' et retourné signé par le client à DEL&COOP' au moins 10 jours ouvrés avant la réalisation de la prestation.

ARTICLE 4 : PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Conformément à l'article 121-1 du Code de la consommation, le prix des formations est indiqué en euros toutes taxes comprises sur tous nos supports commerciaux, conventions et factures.

Sauf mention contraire stipulée sur nos supports commerciaux et sur la convention, nos prix comprennent :

- Les supports pédagogiques
- L'accès à notre plateforme e-learning (le cas échéant)

Sauf mention contraire stipulée sur nos supports commerciaux et sur la convention, nos prix ne comprennent pas :

- Les frais de déplacement et d'hébergement
- Les frais de restauration et de pause

Pour les formations en inter : les repas et les pauses sont offerts par DEL&COOP'.

Des frais liés à l'acquisition d'outils et matériels pédagogiques spécifiques ainsi que d'éventuels frais de location de salle, de déplacement et d'hébergement de nos formateurs, peuvent, après accord écrit du Client, être facturés en sus.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les prix des formations intra sont valables trois mois à compter de la date d'émission de la proposition pédagogique et financière et sont révisables annuellement, sauf accord contraire exprès des parties.

Les factures sont émises à l'issue de la formation et sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture, sauf accord exprès contraire.

En application de l'article L 441-6 I 12° alinéa du Code de commerce, tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'à des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil, d'une indemnité fixée à 15 % du montant des sommes exigibles.

Pour les formations intra :

Si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation sont facturés. S'entendent par frais engagés, les frais éventuels de déplacement et d'hébergement du formateur, le temps consacré à l'ingénierie pédagogique, ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle le cas échéant.

ARTICLE 5 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR UN OPCO

En cas de prise en charge du coût de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO) il appartient au Client de :

- Réaliser la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de celle-ci
- Transmettre à DEL&COOP' une copie de l'accord de prise en charge

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le reliquat sera facturé au Client. Si DEL&COOP' n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de formation, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Participants des formations réalisées chez DEL&COOP' ou hors des locaux de DEL&COOP' sont tenus de respecter le règlement intérieur. DEL&COOP' se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment un Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

ARTICLE 7 : REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, DEL&COOP' pourra refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

DEL&COOP' :

Dans l'éventualité d'un nombre de Participants insuffisant pour garantir la qualité pédagogique d'une prestation, DEL&COOP' se réserve le droit d'ajourner celle-ci au plus tard 21 jours calendaires avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés sont alors entièrement remboursés.

Si DEL&COOP' se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie de l'intervenant, fermeture administrative pour raison sanitaire), DEL&COOP' s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

En cas d'absence du formateur, DEL&COOP' fera son possible pour remplacer le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes, en veillant à ce que le changement de personne physique n'interrompe pas le bon déroulement de la prestation.

Le client :

Toute annulation ou souhait de report par le Client doit être communiqué par écrit à DEL&COOP'.

Toute annulation peut être faite par le Client sans frais, si cette annulation parvient à DEL&COOP' par écrit, au moins 15 jours calendaires avant le début de la formation. Les remplacements de Participants sont admis à tout moment, sans frais, jusqu'au démarrage de la formation, sur communication écrite à DEL&COOP' des noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient dans ce cas au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le Client moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, DEL&COOP' facture 50 % des frais de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, cette dernière est payable en totalité.

Sur demande du Client, si l'absence est justifiée par un certificat médical, ces frais pourront être déduits en cas de réinscription à une autre session.

Si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du Client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois, le règlement restera acquis à DEL&COOP' à titre d'indemnité forfaitaire.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général de Protection des Données instauré en France 2018, les données personnelles des Participants sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par DEL&COOP'. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation, en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services DEL&COOP' associés, notamment l'accès à la plateforme digitale DEL&COOP'. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à DEL&COOP', 154 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS. Le Participant bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par DEL&COOP' aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Aucun des supports remis / imprimables / téléchargeables dans le cadre d'une formation ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès de DEL&COOP'.

DEL&COOP' bénéficie de la protection donnée par la loi au titre de la propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à DEL&COOP', en cédant ou en communiquant des documents à un concurrent de DEL&COOP'. Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, méthodes et outils de DEL&COOP' qu'aux fins stipulées par le contrat. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. DEL&COOP' se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de DEL&COOP' et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont DEL&COOP' ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses partenaires et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties s'engage à faire respecter cette obligation par ses partenaires et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer ou détruire lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de DEL&COOP' qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ARTICLE 13 : MISE A JOUR

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'année. Elles sont consultables sur notre site Internet et seule la dernière version sera applicable, sans autre formalité que leur mise en ligne.

ARTICLE 14 : ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par DEL&COOP' en son siège social au 154 boulevard Haussmann, 75008 Paris.